



Association du Lac William inc.

PROCÈS-VERBAL

**du 13 février 2017 à 19 h
au local municipal, Saint-Ferdinand, Qc**

Présents : Yvan Aubre Eric Carrier Carole Comtois
 Sylvie Gingras Guy Goupil Claude Marcoux
 Gaétane Quirion Patrick Tremblay

Absent : Laurier Larose

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Carole propose d'ajouter au Varia le point suivant : a) Coalition navigation et Yvan propose au point b) Prochaines élections municipales.

Accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2017

Proposé par Eric et appuyé par Sylvie.

Accepté à l'unanimité.

3. Rapports

a) GROBEC

Aucune réunion n'a eu lieu.

b) Comité de gestion

Comme il avait été convenu qu'on se reverrait en février, Yvan demandera cette semaine une réunion concernant le projet des vignettes pour l'été et retour du plan d'urbanisme sur plusieurs sujets importants non abordés.

Question de Sylvie :

Qui est responsable des employés de la Patrouille nautique (PT)?

Réponse de Yvan :

Une subvention de 7 500 \$ de la municipalité et de 5 834 \$ du Fédéral servent à payer les employés de la PT. Comme la subvention fédérale

sert à payer la PT, il est normal que ce soit nous qui défrayons les salaires (9 semaines/30 hres/semaine) de la PT et toutes les remises gouvernementales. Le Conseil s'occupe de l'administration des salaires. A la fin de l'année, ensemble nous balançons les comptes.

À vérifier : Afin de nous prémunir de toute responsabilité, Yvan demandera à la municipalité une résolution de non-responsabilité de notre part concernant les employés de la PT ou autres employés à venir.

Stratégie à adopter pour cesser de faire du « bruit » et que le comité de gestion soit enfin reconnu auprès du Conseil :

- Déposer auprès des membres du Conseil la résolution de la reconnaissance du comité de gestion avant leur atelier de travail qui aura lieu le 27 février prochain. Dans l'envoi de cette résolution, demander l'obtention d'une réponse positive et préciser notre présence le 6 mars prochain pour l'obtention de leur réponse.
- En attendant, Yvan demandera une réunion du comité de gestion.
- A la prochaine réunion du Conseil, soit le 6 mars prochain, on ira chercher notre réponse pour la résolution.
- Eric et Patrick pourront alors poser les questions suivantes :
 - Où en est rendu le projet des vignettes et même leur lire le point 6.11.1, Environnement et objectifs du projet de règlement de l'urbanisme (voir Annexe A à la fin)
 - Qu'elle est leur réponse concernant le dépôt de notre résolution de la reconnaissance du comité de gestion.

Si pas de réponse du Conseil une autre stratégie sera alors envisagée avec nos membres.

4. Retour sur le plan d'urbanisme de la municipalité et stratégie d'intervention

Pour un premier jet, ce plan est bon mais malheureusement plusieurs sujets n'ont pas été abordés.

5. Guide 2017

Comme les gens attendent notre guide, Yvan demandera à Suzane Chouinard si elle s'en occupera encore cette année. Yvan suggère de rémunérer Suzane et Louise Boulet à cet effet en allant chercher plus de commandites. GROBEC possèdent de bons articles sur son site. Comme sujets aller cueillir aussi des parties du plan d'urbanisme, parler des expériences d'autres lacs, des rats musqués et chauve-souris, l'étude paléolimnologique, etc.

Yvan demandera à Lorraine si le 5 à 7 reviendra en juin, le tirage du moitié-moitié, etc.

L'assemblée générale aura lieu le 2 juillet prochain. Penser au conférencier comme l'étudiant qui pilotera l'étude paléolimnologique et GROBEC.

- 6. Journée « Pêche sur la glace » de GROBEC**
On est prêt à leur fournir 4 bénévoles dont 2 au Manoir et 2 expérimentés de la pêche sur la glace. Carole et Gaétane s'inscriront pour être au Manoir.
- 7. Journée d'intervention à l'École Notre-Dame**
Un thème est retenu : l'environnement, dont la faune dans notre région. Encore cette année, on défrayera le déplacement d'Andréanne Blais, et de sa technicienne du CRECQ.
- 8. Journée d'information sur les milieux humides (22 mars à Drummondville)**
Gaétane ou Carole s'y rendront.
- 9. Infolettre aux membres**
Important d'envoyer à nos membres les choses qui vont bien et moins bien à l'ALW. Carole enverra à cet effet des sujets et Louise rédigera les écrits si nécessaire.
- 10. Appui de RAPPEL**
Il est proposé par Patrick et appuyé par Guy d'appuyer RAPPEL. Yvan s'en occupe.
- 11. Compte(s) à payer**
Un montant de 179 \$ sera payé à Carole pour différentes formations et déplacements.
- 12. Varia**
 - a) Coalition Navigation présenté par Carole Comtois
Programme de recherche pour remédier à l'inadéquation de la loi fédérale concernant la réglementation des bateaux à moteur.
 - b) Prochaines élections municipales par Yvan Aubre
Une certaine personne (identifiée par Yvan) pense à se présenter à la mairie. Il serait bon que des conseillers pro-lac soient en majorité au conseil. Essayer de savoir si une équipe pense à se présenter.
- 13. Date et lieu de la prochaine assemblée**
La prochaine réunion aura lieu le lundi 13 mars 2017.
- 14. Clôture de la séance à 21 h 00.**

Yvan Aubre
Président

Gaétane Quirion
Secrétaire-trésorière

ANNEXE A

Projet d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ferdinand

6.11 L'ENVIRONNEMENT

Le lac William constitue l'élément naturel marquant de Saint-Ferdinand. De par son utilisation intensive par la navigation, les interventions dans la rive, le ruissellement des engrais en provenance des terrains des villégiateurs et par la présence de plusieurs émissaires pluviaux, le lac est soumis à des stress environnementaux qui ont des impacts sur la qualité de l'eau. À cet égard, la municipalité réglemente de façon sévère les interventions sur la rive ainsi que la vitesse des bateaux en créant des corridors où la vitesse est réduite. Malgré la réglementation, le lac n'est pas à l'abri de l'érosion des rives en période de crues, la prolifération de plantes aquatiques reliée à la présence d'engrais et les épisodes de cyanobactéries.

Les constats sont les suivants :

- Le lac supporte sur l'ensemble des rives des résidences principales et secondaires;
- Les activités nautiques sont intensives;
- Plusieurs effluents pluviaux se déversent dans le lac;
- Un accès public géré par la municipalité permet l'accès au lac pour les visiteurs;
- La municipalité applique une réglementation spécifique pour le lac William.

De ces constats découlent les objectifs suivants :

6.11.1 OBJECTIFS

- Contrôler de façon sévère, les interventions sur la rive pour limiter l'érosion et le ruissellement;
- Évaluer les possibilités de faire des aménagements publics en bordure du lac permettant une aire de récréation et un autre accès au lac.